

Cour d'Appel de Besançon
16 janvier 2007
CREDIT AGRICOLE condamné
ref. : AFUB - CA - 070116A

*crédit immobilier,
construction,
art. L 231-7 et L 231-10 CCM
responsabilité bancaire.*

La Cour d'Appel confirme le jugement que contestait le Crédit Agricole et qu'avait rendu le Tribunal de Grande Instance de Besançon le 21 septembre 2004. (Cf. Réf. : [AFUB – TGI – 040921A](#))

La cour condamne la banque en outre à 1 500 € au titre de l'article 700 NCPC, outre les dépens entiers.

[Pour une copie intégrale de la décision.](#)

[Retour à la page précédente](#)

[procédure règlement des conflits,](#)
[comment faire valoir ses droits](#)

www.afub.org © 1999/2007 AFUB

Tous droits réservés, reproduction partielle ou totale interdite sans l'avis préalable de l'auteur

Dernière révision : 30 mars, 2007